

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

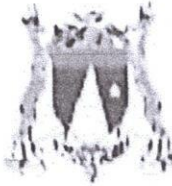
REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU

COMMUNE DE MAKENENE

SERVICE TECHNIQUE

N° 08/LC-MAK/CST/2020



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

MBAM AND INOUBOU DIVISION

MAKENENE COUNCIL

TECHNICAL SERVICE

Makénéné, le

2 JUIN 2020

DECISION MUNICIPALE N° 08/LC-MAK/SPN/2020 DU
PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'APPEL
D'OFFRE N° 08/AONO/C-MAK/CIPM/BEC/2020 DU 27/02/2020 RELATIF AUX
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI-ADDUCTION D'EAU POTABLE
SOLAIRE AU PLATEAU ADMINISTRATIF AVEC RESERVOIR EN BETON ARME
DE 10M3 DANS LA COMMUNE DE MAKENENE.

Le Maire de la Commune de Makénéné, Maitre d'Ouvrage

Vu la Constitution

Vu la loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des collectivités territoriales décentralisées

Vu la loi N°2021/026 du 16 Décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022

Vu le décret N°92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de Makénéné et son ressort territorial

Vu le décret N°2012/07 du 08 Mars 2021 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics

Vu le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics

Vu l'arrêté N° 000423/A/MINDDEVEL du 03 Novembre 2020 constatant l'élection de Monsieur IMBENG David en qualité de Maire de la Commune de Makénéné

Vu l'arrêté N° 0101/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création de la commission interne de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement

Vu la circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du code des marchés publics

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics

circulaire N°00013995/C/MINFI du 29 décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des lois des Finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2025

Vu la lettre circulaire N°004/LC/MINMAP/CAB du 25 Janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des Entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs dans l'exécution des nouveaux marchés

Vu la lettre circulaire N°0000192/LC/MINFI du 06 Janvier 2023 relative à l'exécution et suivi contrôle du budget des CTD

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de Makénéne formulée N004/L/CIPM/C-MAK/2025 du 19/06/2025.

Vu les nécessités de services.

DECIDE :

Article 1^{er} : Sur proposition de la Commission Interne de Passation de la Commune de Makénéne la lettre commande objet de la consultation sus visée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

Lot N°	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC FCFA	DELAI D'EXECUTION
LOT 1	GROUPEMENT ETS EMERGENCE – ETS FREDDY & BUSINESS Tél: 699 47 36 90	19 999 477 (Dix-neuf Millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixante-dix-sept)	QUATRE (04) MOIS
LOT 2		19 999 477 (Dix-neuf Millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixante-dix-sept)	QUATRE (04) MOIS

Article 2 : Ladite Entreprise est invitée à se présenter à la Commune de Makénéne dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication de la présente décision en vue de l'établissement du projet des lettres commande.

Article 3 : La présente Décision sera publiée, communiquée et affichée partout où besoin sera

Ampliations :

- MINDDEVEL MINMAP
- DDMINTP
- DRMAP
- DDMAP/MI
- PRESIDENT CIPM/MAK
- ARMP
- ARCHIVES/CHRONOS



LE MAIRE

Yungona Esther Njinkwe
Maire par Intérim